



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ  
DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le premier jour de décembre deux mille vingt-et-un à 19h00 à la Salle communautaire Phidèle-Harvey, située au 20, rue Johan-Beetz, à Baie-Johan-Beetz.**

---

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Absent :** M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1

**Aussi présente :** M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale, greffière-trésorière

---

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20h10. M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

**02. PRÉSENCES**

Constatation du quorum

**03. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

01. Ouverture de la séance par M. le maire
02. Présences
03. Acceptation de l'ordre du jour
04. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021
05. Résolution 2021-12-01-01 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2022
06. Période de questions
07. Levée de la séance

**04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2021 soit adopté.

**05. RÉSOLUTION 2021-12-01-01 POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

<b>Revenus</b>		<b>Charges</b>	
Taxes	133 718 \$	Administration générale	292 239 \$
Paievements en lieu de taxes	34 685 \$	Sécurité publique	11 259 \$
Transferts	736 237 \$	Réseau routier	185 607 \$
Services rendus	110 610 \$	Hygiène du milieu	333 460 \$
Imposition de droits	400 \$	Aménagement urbanisme et développement	203 459 \$
Amendes et pénalités	200 \$	Loisirs et culture	73 848 \$
Intérêts	1 300 \$	Frais de financement	1 750 \$
Autres revenus	84 472 \$		
<b>Total des revenus</b>	<b>1 101 622 \$</b>	<b>Total des Charges</b>	<b>1 101 622 \$</b>

Attendu que le total des revenus prévus en 2022 s'élève à 1 101 622 \$

Attendu que le total des charges prévues en 2022 s'élève à 1 101 622 \$

En conséquence, il est proposé par Denis Harvey appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées telles que présentées.

**06. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

\_\_\_\_\_  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.